LES RENCONTRES DE L'U2P

FORUM DES ENTREPRISES DE PROXIMITE

27 septembre 2018

Intervention d'Alain Griset

PRÉSIDENT DE L'U2P

En présence de

Delphine Gény-Stephann

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Seul le prononcé fait foi.

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Bienvenue Madame la Ministre, devant les représentants nationaux, régionaux et départementaux de l'U2P et de ses organisations membres qui ont la mission de représenter les 2 300 000 entreprises artisanales, commerciales et libérales.

Les entreprises que nous représentons ont un formidable potentiel en terme de formation des jeunes, d'aménagement du territoire, de création d'emplois…

Pour que ce potentiel s'exprime nos entreprises ont besoin d'un environnement fiscal, social et règlementaire adapté à leur fonctionnement.

C'est pourquoi nous avons fondé beaucoup d'espoir dans la loi PACTE portée par le Ministre de l'économie et des finances.

Nous restons optimistes sur l'atterrissage final de ce texte même si, pour l'instant, les débats en commission et les positions défendues dans ce cadre par le gouvernement nécessitent sur certains points des modifications importantes pour nos entreprises.
Nous l'avons dit et répété à de nombreuses reprises au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de l'économie et des finances nos entreprises ont des spécificités liées en particulier à leur taille.

Ce ne sont pas des entreprises moyennes, ni des ETI et encore moins des entreprises du CAC 40.

Ce sont des entreprises à taille humaine, le plus souvent familiales, dans lesquels le Chef d'entreprise exerce un métier et assume l'intégralité des risques.
C'est pourquoi, contrairement à ce qui nous a souvent été dit à Bercy ou à la Chancellerie la forme sociétaire ne répond pas aux caractéristiques de nos entreprises puisque la majorité d'entre elles qu'elles soient commerciales, artisanales ou libérales, sont sous forme d'entreprise individuelle.

De ce fait, et même si des progrès ont été faits, la protection du patrimoine est moindre que pour les sociétés et surtout les bénéfices réinvestis dans l'entreprise sont assujettis aux charges fiscales et sociales ; ce qui est totalement aberrent en terme de développement économique.

Nous avons obtenu la création de l'entrepreneur individuel à responsabilité limité qui permet justement de répondre à la question de la protection du patrimoine et d'établir une égalité de traitement avec la forme sociétaire avec la possibilité d'opter à l'impôt sur les sociétés.

Mais le formalisme et les couts ont empêché le développement de ce nouveau statut.

Il semble que nous ayons enfin été entendus puisque un amendement a été adopté par la commission spéciale qui simplifie toutes les formalités de création d'une EIRL et son cout, nous

souhaitons donc que l'EIRL devienne le statut de référence pour tout créateur d'entreprise en nom propre.

Nous comptons sur vous Madame la Ministre pour que cette disposition sur l'EIRL figure dans la loi qui sera adoptée.

Une autre caractéristique de nos entreprises que j'ai déjà évoquée c'est leur caractère familial.

Ainsi très souvent les conjoints travaillent dans l'entreprise mais ils sont encore nombreux à ne pas être déclarés.

Dans la majorité des cas le conjoint est une femme ; je l'ai dit au Président de la République qui fait de l'égalité femme-homme une priorité de son mandat, la première violence faite aux femmes dans nos secteurs c'est qu'elles n'aient pas de statut.

De nombreux députés ont été sensibles à cette question mais leurs amendements ont été rejetés au prétexte qu'ils auraient un impact sur les finances publiques.

Aussi c'est avec une grande satisfaction que j'ai appris aux premières heures de cette journée que le gouvernement allait lui-même déposé un amendement qui permettra enfin de protéger tous les conjoints et je pense en particulier aux femmes qui contribuent à la réussite de nos entreprises.

Là encore Madame la Ministre nous comptons sur vous pour que cette disposition aboutisse.

Un sujet qui a fait débat lors de la préparation du projet de loi PACTE c'est celui des seuils.

En supprimant le seuil fiscal de 20 salariés le gouvernement confirme, s'il en était besoin que les contraintes réglementaires dissuadent nombre de chefs d'entreprise de faire croître leur activité au-delà de seuils qui induisent de nouvelles obligations.

La suppression du seuil de 20 salariés doit s'accompagner de la suppression du seuil de seuil de 10 salariés qui concerne beaucoup plus d'entreprises.

Il faut Madame la Ministre nous simplifier la vie; des formalités telles que l'obligation d'information des salariés en cas de vente de l'entreprise ou encore la déclaration des bénéficiaires effectifs s'avèrent totalement inappropriées pour nos entreprises et pour le moins il est indispensable d'adapter le coût de cette formalité à la taille de l'entreprise.

Concernant la communication de l'artisanat, suite au vote de la loi de finances 2018, un coup d'arrêt brutal a été mis à un dispositif apprécié de tous permettant de valoriser les métiers de l'artisanat.

Le projet de loi envisage la création d'un outil permettant de répondre à notre volonté de communication sur les métiers de l'artisanat en cohérence avec la loi avenir professionnel qui met

l'accent sur le manque de connaissance en particulier des jeunes sur les nombreux métiers que nous représentons.

L'article tel qu'il est rédigé aujourd'hui ne nous garantit pas la possibilité de mise en œuvre de cette disposition ; nous souhaitons donc qu'il soit amendé.

N'oubliez pas que le seul moyen pour nos plus petites entreprises d'accéder aux grands media c'est la mutualisation.

Il serait dommage que cette loi dont l'objectif est de passer un message positif aux entrepreneurs soit atténué par la décision actuellement maintenue de la suppression du stage de préparation à l'installation dans l'artisanat qui a déjà fait l'objet sous l'impulsion du Président de la République lorsqu'il était Ministre de l'Economie, d'une réforme en 2016 prévoyant pour tous ceux qui ont des connaissances considérées comme suffisantes en gestion, d'être exemptés de ce stage, alors que le coût quasi ridicule de 194 euros pour une semaine, est presque toujours pris en charge par les différents dispositifs d'accompagnement, de laisser des hommes et des femmes prendre des risques inutiles, tout le monde reconnaissant que l'accompagnement est la clé de la réussite de l'entreprenariat.

En ce domaine, l'idéologie ne serait pas bonne conseillère.

Enfin, alors que le gouvernement, et nous le soutenons dans cette action, souhaite baisser les charges des entreprises et simplifier leur vie, vous comprendrez aisément notre incompréhension sur le fait que le prélèvement à la source doit être réalisé par nos entreprises.

Votre collègue Gérald DARMANIN est venu débattre longuement avec nos collègues du Conseil National la semaine dernière.

Il nous a annoncé la levée des sanctions financières en cas d'erreur en 2019 et la limitation à 50 euros au lieu de 250 pour les années suivantes, c'est une bonne décision.

La question du coût que va subir nos entreprises reste pour nous comme une injustice à laquelle il est nécessaire de répondre, il n'est pas encore trop tard.

Madame la Ministre, nos entreprises sont dans une attente réelle et dans l'espoir qu'enfin, elles pourront apporter à notre pays leur énergie, leur confiance et leur talent au bénéfice de la croissance et de l'emploi.

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Je vous remercie.